

Portant reclassement et nomination de Monsieur SITA Etienne, Instituteur principal de 2° échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/IAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
- (/u le décret n° 67/204 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimés des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 81/707/SGG du 19.10.81 complétant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u l'arrêté n° 1875/MEN-DPAA-SP-P1 du 15.4.81 portant promotion des fonctionnaires des cadres de la catégorie AIII des services Sociaux (Enseignement) au titre de l'année 79 de la République Populaire du Congo ;
- (/u le rectificatif aux résultats des concours d'entrée à l'INSSSED, session de Mars 80 ;
- (/u la lettre n° 0134/MEN-DGAS-DPAA-SP-P1 du 26.1.83 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé ;
- (/u la demande de l'intéressé en date du 2.12.82 ;

DECRETE :

.../...

D.G.B.

D.C.F.

*Mau*

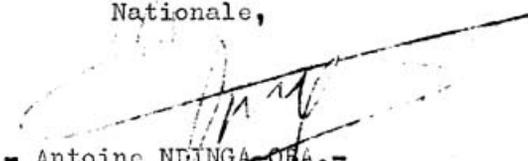
ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets 64/165 du 22.5.64, 67/304 du 30.9.67 et 81/707 du 19.10.81 susvisés, Monsieur SITA Etienne, Instituteur Principal de 2° échelon, indice 780, des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire de la Licence en Sciences de l'Education et du Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire (CAIEP), délivrés par l'Université Marien NGOUABI, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 1er échelon, indice 830. ACC = néant.

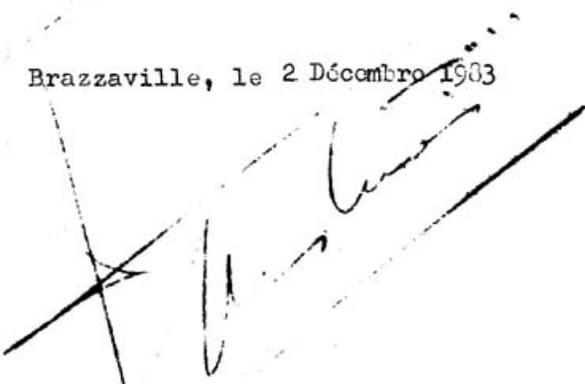
ARTICLE 2.-: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1.10.81, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, (rentrée scolaire 1981-1982), sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 2 Décembre 1983

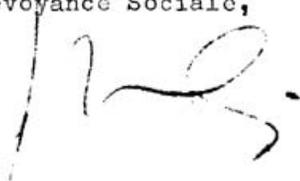
Le Ministre de l'Education  
Nationale,

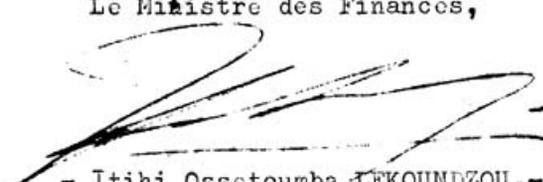
  
- Antoine NDINGA OBA. -

  
- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

  
- Bernard COMBO MATSIONA. -

  
- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- D.G.B.....3
- D.C.F.....1
- MEN.....3
- DGAS/DPAA.....3
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1
- SGCM/EC.....2./-